LE GUIDE

Année scolaire 2024-2025



EDITO

Vous avez entre les mains le Guide destiné aux 3-11 ans : Fonctionnement des écoles, des temps périscolaires, de l'espace jeunes, mais aussi présentation des lieux pouvant accueillir nos jeunes pour satisfaire leur appétit de connaître, de comprendre, de bouger...

Autant d'informations utiles que vous retrouverez dans ce guide pour accompagner vos enfants afin qu'ils vivent au mieux leur scolarité et s'épanouissent au sein de nos structures municipales.

Document déjà connu des familles, il a été mis à jour pour intégrer quelques nouveautés.

Bonne rentrée à toutes et à tous!

Julien LE GUENNEC

Adjoint délégué à l'éducation, à la jeunesse, au littoral et à la prévention Jacques JULOUX
Maire

SOMMAIRE

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)4
L'INSCRIPTION SCOLAIRE6
LES SERVICES PÉRISCOLAIRES10
LA RESTAURATION SCOLAIRE18
LE PORTAIL FAMILLE20
INFORMATIONS22

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

Depuis 2014, le Projet Éducatif Local a permis de développer à Clohars-Carnoët des actions pour les jeunes de 0 à 18 ans en partenariat avec le tissu associatif et culturel local.

Le Projet Éducatif Local 2020-2026 doit favoriser l'implication des jeunes à la vie locale, l'aide à l'initiative de jeunes et l'égal accès à tous à l'information, à la culture, aux sports et aux savoirs dans une offre éducative de qualité. Il doit initier les rencontres intergénérationnelles et favoriser les transmissions de savoirs réciproques, inciter les jeunes à leur devoir de citoyen et les initier à leur vie d'adulte en développant leur autonomie.

Il a vocation à contribuer à l'accueil des enfants et à l'aménagement de leur temps libre en vue de leur épanouissement et de leur bien-être. Il a comme but d'élargir les activités qui leur sont proposées afin de mieux correspondre à leurs besoins.

Enjeu : donner aux jeunes de Clohars-Carnoët la possibilité de s'épanouir, de vivre des projets qui les mobilisent et les conduisent à mieux vivre ensemble sur leur commune.

Les 4 objectifs généraux :

- Permettre aux jeunes de tisser des liens sociaux pour accéder à l'éducation citoyenne, en les rendant acteurs pour développer une dynamique plus participative au sein des structures municipales et associatives
- Mobiliser les partenaires pour développer la prévention, l'entraide et la solidarité à destination de la jeunesse
- Consolider l'accès et l'éveil à la culture et aux pratiques sportives sous toutes leurs formes
- Développer l'accueil inclusif au sein de l'ensemble des structures de la commune



LE PEDT

Le Projet éducatif territorial (PEDT) est un volet du PEL de la commune pour les enfants de classes de maternelles et d'élémentaires. Il mobilise toutes les ressources du territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité sur les services périscolaires avant, pendant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

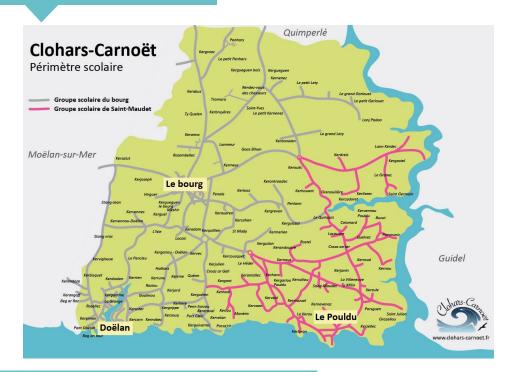
Le temps scolaire peut être différent dans chaque école, en fonction de la spécificité de l'école (maternelle, élémentaire ou groupe scolaire) et de son projet.

Le PEDT reprend les axes et les objectifs du PEL tout en tenant compte de certaines priorités des projets d'école.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions des élèves et leur répartition entre les écoles de la commune sont de la compétence du Maire. Un périmètre scolaire est fixé à l'intérieur de la commune par délibération du Conseil municipal. Il est composé de deux secteurs. Les inscriptions des élèves pour les classes bilingues ne relèvent pas du périmètre scolaire.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE



JE DOIS INSCRIRE MON ENFANT SI

- C'est sa 1ère entrée à l'école maternelle,
- Il rentre en CP, sur le périmètre du Bourg,
- Je viens de m'installer à Clohars-Carnoët,
- J'ai déménagé dans Clohars-Carnoët et je souhaite l'inscrire dans l'école de mon nouveau secteur d'habitation.

POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

L'inscription scolaire se fait en deux temps :

- Au service Éducation, espace jeunes le Balafenn
 Le dossier est délivré uniquement sur rendez-vous, pris préalablement par mail : periscolaire@clohars-carnoet.bzh
 L'espace jeunes le Balafenn est situé place Nava.
- **2** À l'école pour l'inscription pédagogique définitive Sur rendez-vous avec le directeur ou la directrice d'établissement.

POUR L'ÉCOLE PRIVÉE

Les inscriptions scolaires à l'école privée se font directement à l'école Notre-Dame de la Garde.

Attention ! L'inscription périscolaire doit se faire auprès du service Éducation : periscolaire@clohars-carnoet.bzh



RENSEIGNEMENTS

Service Éducation 02 98 71 53 98 periscolaire@clohars-carnoet.bzh

> Horaires d'ouverture : de 9h-12h et 14h30-18h

L'INSCRIPTION SCOLAIRE

LE PRINCIPE DE DÉROGATION

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans une autre école que celle du périmètre peuvent déposer au service Éducation une demande de dérogation pour le 1^{er} juin. Celle-ci sera étudiée en commission dérogation. Le formulaire est à retirer aux services Éducation.

PROBLÈME DE SANTÉ : PAI

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire,
- handicap.

Dans le cadre d'un PAI, un rendez-vous est à prendre par téléphone avant le 30 juin avec le médecin scolaire.

Pour les PAI déjà en cours, il faut signer une demande de poursuite de PAI à la rentrée.

Coordonnées du Médecin scolaire : Centre médico-scolaire 4, avenue Pasteur 29300 Quimperlé 02 98 39 32 80

COORDONNÉES DES ÉCOLES ET DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

	Direction	Adresse	Téléphone
Écoles publiques			
École maternelle Pierre Tal Coat	M ^{me} Buquen	10, route de Moëlan	02 98 71 54 63
École élémentaire Benoîte Groult	M ^{me} Viganne	10, route de Moëlan	02 98 71 56 06
Groupe scolaire de Saint-Maudet	M. Ribalet	Route de Saint-Maudet	02 98 39 91 35
École privée			
École ND-de-la-Garde	M ^{me} Jousset	4, route de Moëlan	02 98 71 57 57

Associations de parents d'élèves				
Amicale laïque du groupe scolaire	amicale.kloar@gmail.com			
Amicale laïque de Saint-Maudet	amicalestmaudet29@gmail.com			
APEL ND-de-la-Garde	apel.ndg29@gmail.com			

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024			
	Début des vacances Reprise des cours			
Vacances d'automne	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Samedi 8 février 2025	Lundi 24 février 2025		
Vacances de printemps	Samedi 5 avril 2025	Lundi 22 avril 2025		
Début des vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025			

EMPLOIS DU TEMPS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
École publique maternelle Tal Coat					
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h15	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
École publique	élémentaire Be	noîte Groult			
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h - 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
École publique Saint-Maudet					
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h15	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
École privée Notre-Dame de la Garde					
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement

L'accueil périscolaire est ouvert matin et soir, de 7h à 8h45 et de 16h15 à 19h.

ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE...



Des cycles nautisme de 8 séances sont proposés dans les 3 écoles de Clohars-Carnoët. Ils permettent à chaque enfant scolarisé sur la commune de pratiquer la voile et le surf.

Ce dispositif est gratuit. Il est subventionné par Quimperlé Communauté et le département. Le reste est pris en charge par la ville.



La municipalité permet également aux élèves d'accéder gratuitement aux différents équipements : médiathèque, ludothèque, complexe sportif, Maison-Musée Gauguin et site abbatial Saint-Maurice.

LES CLASSES BILINGUES FRANÇAIS-BRETON AR C'HLASOÙ DIVYEZHEK GALLEG-BREZHONEG

Dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg, la Ville souhaite valoriser et développer la culture bretonne et la pratique de la langue bretonne. La scolarisation des enfants en filière bilingue est assurée à l'école publique de Saint-Maudet (maternelle et élémentaire) depuis 2015. Elle compte 41 élèves à la rentrée 2024. L'inscription en filière bilingue ne dépend pas de la carte scolaire. Cette filière est ouverte à tous!

L'enseignement est identique à une filière classique avec professeur des écoles de l'Éducation Nationale; mais les cours sont dispensés pour moitié en breton et pour moitié en français. En classe bilingue, les enfants apprenent le breton mais surtout apprennent en breton. Vous trouverez des informations sur les filières bilingues sur le site de l'Office publique de la langue bretonne. Enseignements et cours pour parler le Breton - Office Public de la Langue Bretonne (brezhoneg.bzh).

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

La municipalité prend en charge l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune pendant les temps périscolaires, qu'ils soient à l'école publique ou à l'école privée.

Pour les écoles publiques, l'inscription aux services périscolaires se fait en même temps que l'inscription scolaire.

Pour l'école privée, les familles doivent effectuer les démarches auprès du service Education.

Le dossier est délivré uniquement sur rendez-vous, pris préalablement par mail : periscolaire@clohars-carnoet.bzh

Les documents à fournir impérativement aux services périscolaires pour l'inscription :

- Une photo,
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

(quittance EDF/GDF, eau, téléphone)

- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour, (BCG, Diphtérie, Tétanos-Polio),
- Les coordonnées des employeurs,
- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce),
- Assurance responsabilité civile,
- Les règles de vie signées.

Les documents à fournir impérativement pour bénéficier des grilles tarifaires des services périscolaires :

- Copie de l'avis d'imposition de l'année en cours
- Copie du Livret de famille.

LES RÔLES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le personnel des services périscolaires est sous la responsabilité hiérarchique du responsable du service Éducation.

Le responsable du service Éducation

Il contribue au bon fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (pause du midi, accueil du matin et du soir). Il assure une mission de coordination auprès des familles, des enseignants et du personnel municipal. Il est l'interlocuteur des parents pour tous les sujets liés aux accueils périscolaires.

Le responsable du service Jeunesse

Il est responsable des temps extra-scolaires, il élabore, met en oeuvre et évalue le projet du service Jeunesse, sous couvert de la direction de la Jeunesse, Sports et Vie associative. Dans ce cadre, il écoute et propose aux jeunes des plannings d'activités au sein de l'espace jeunes Le Balafenn, des projets, ainsi que des séjours. Il est l'interlocuteur des parents, ainsi que de tous les partenaires qui inter-agissent autour de ce service.

Le directeur de l'accueil périscolaire

Diplômé de l'animation, il organise l'équipe d'animation. Il est également le garant de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'animation. Il assure la mise en place du projet pédagogique.

Les Atsem

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) ont le CAP petite enfance. Ils ou elles accompagnent les enseignant.e.s dans leurs missions pédagogiques et encadrent les activités des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration).

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

LES RÈGLES DE VIE PENDANT LES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Je me tiens correctement dans la cour, les accueils périscolaires et en restauration scolaire

- Je suis poli.e (je dis bonjour, s'il-vous-plaît, merci) et j'utilise un langage correct
- Je tiens compte des remarques
- Je me range avant de partir en activité
- Je parle doucement

Je respecte les autres

- Je respecte les adultes, les enfants
- Je préviens les adultes en cas de conflit
- J'évite les bagarres et les disputes

Je me tiens correctement à table

- Je m'amuse dans la cour et je suis calme au restaurant scolaire
- Je passe aux sanitaires et je me lave les mains
- Je chuchote à table
- Je me sers et j'en laisse pour les derniers
- Je mange proprement tout ce que j'ai mis dans mon assiette pour ne pas gaspiller
- Je ne lance pas la nourriture
- Je demande l'autorisation de me déplacer

Ces règles de vie doivent être signées par les parents et les enfants.

Je respecte le matériel mis à disposition et le range

Si je ne respecte pas les règles de vie, il y aura 3 avertissements. Les avertissements tiendront compte du non-respect des règles de vie. Une information sera faite aux familles par téléphone. Selon la gravité, la sanction pourra être un isolement de la table ou du groupe, ou un avertissement par courrier stipulant éventuellement une exclusion provisoire ou définitive.

Le règlement des services périscolaires est disponible sur votre portail famille..

L'INSCRIPTION À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'inscription à l'accueil périscolaire permet à l'enfant de fréquenter l'accueil de manière régulière ou exceptionnelle. Elle est automatique dès l'inscription aux services périscolaires. Elle n'implique aucune obligation de fréquentation. Par contre, vous devrez gérer les inscriptions par le biais de votre portail famille ou au service Éducation (au Balafenn).



Les réservations sont obligatoires pour permettre d'ajuster l'organisation et l'encadrement, ainsi que d'éviter le gaspillage des denrées.

LE FONCTIONNEMENT

Horaires de l'accueil périscolaire : Le matin : à partir de 7h - Le soir : jusqu'à 19h

L'accueil du matin est un temps calme. L'enfant commence la journée à son rythme.

L'accueil du soir est un temps de détente. Un goûter est proposé. L'encadrement est assuré par des animateurs qualifiés, qui organisent des activités adaptées et sécurisées. Un projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre tout au long de l'année.

Les accueils sont déclarés au service départemental de la Jeunesse et à l'engagement.

À NOTER

Le règlement des accueils périscolaires précise les modalités d'accueil et d'organisation de ces temps, ainsi que les droits et obligations des familles. Retrouvez-le sur le site internet de la mairie www.clohars-carnoet.fr à la page Les accueils périscolaires.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2024

▼	< 1439 €	1440 à 2541 €	2542 à 3203 €	3204 à 4914 €	4915 € et plus
Tarif journée	2,21 €	2,47 €	3,07 €	2,98 €	3,28 €
Matin 1/2 heure*	0,50€	0,60 €	0,80 €	0,90 €	1,00 €
Matin	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €
Soir avec goûter	1,70 €	1,85 €	2,07 €	2,27 €	2,49 €

Pour rappel, un tarif de 5€ par quart d'heure et par enfant a été adopté pour les retards après 19h. *Avant l'ouverture de l'école

COORDONNÉES DES SERVICES

Responsable service Éducation : Mégane Le Cloirec, 02 98 71 69 65 - 06 42 16 53 92

Responsable service Jeunesse: Djemel Cheblaoui, 02 98 71 69 65

Directeur périscolaire Saint-Maudet : Djemel Cheblaoui, 07 85 05 45 55

Directrice périscolaire Bourg : Mégane Le Cloirec, 02 98 71 69 65 - 06 42 16 53 92

Bourg		Saint-Maudet		
Directrice accueil périscolaire élé- mentaire Bourg	Mégane	Directeur accueil périscolaire Saint-Maudet	Djemel	
Téléphone accueil périscolaire maternelle	02 98 71 59 60	Téléphone accueil périscolaire	O6 79 48 97 44	
Animateurs maternelle	Céline, Catherine, Virginie, Pierre, César, Pauline	Animateurs	Pierre, Cécile, Michèle, Christiana, Gaëlle, Maéva, Hélène	
Téléphone accueil périscolaire élémentaire	06 31 40 74 92			
Animateurs élémentaire	Roxane, César, Ewen, Stéphane			



LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION

L'inscription à la restauration permet à l'enfant de fréquenter la restauration de manière régulière ou exceptionnelle. Elle n'implique aucune obligation de fréquentation. Vous devrez gérer les réservations par internet via le Portail Famille ou aux services Éducation.



La réservation est obligatoire pour éviter le gaspillage alimentaire à et les surcoûts associés.

LE FONCTIONNEMENT

Les repas sont préparés par le restaurant municipal sous le contrôle de la société API restauration. La ville propose des repas sains, équilibrés et variés en intégrant régulièrement des produits issus de l'agriculture biologique.

Elle veille à assurer :

- 3 repas bios complets par semaine, dont 1 végétarien
- · Fruits, légumes, crudités, féculents tous certifiés bio
- Produits de saison
- Viande, oeuf et poisson filière Label Rouge
- La qualité des approvisionnements par une recherche ciblée de produits frais, locaux et de saison en circuits courts, tels que le pain, provenant des artisans boulangers Cloharsiens
- Une valorisation de la nourriture et du temps de repas pour le développement du plaisir à table (apprentissage du goût, convivialité) et une recherche constante d'approvisionnement en produits locaux ou issus de circuits courts
- Une commission menu avec les enfants

ALLERGIE ALIMENTAIRE

En cas d'allergie et selon les cas, des repas aménagés ou spécifiques peuvent être servis. Pour cela, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être obligatoirement établi par le médecin scolaire à l'initiative des parents. La demande est à effectuer auprès du directeur ou de la directrice de l'école.



Consultez les menus en flashant ce QR code.

Les menus sont aussi affichés à l'entrée des écoles et sont consultables sur notre site www.clohars-carnoet.fr

PAUSE MÉRIDIENNE

La pause méridienne comprend deux temps : un temps de repas et un temps libre. Une fois entrés dans le restaurant, les enfants sont invités à participer à la lecture du menu, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage et au nettoyage de leur table.

Les animateurs veillent à développer le goût des enfants en leur proposant de goûter à chaque aliment.

Temps de repas:

- Elémentaires : 30 à 45 minutes de repas.
- Maternelles : 50 minutes de repas. Les animateurs aident les enfants à couper si nécessaire et les encouragent à manger de tout. Ils favorisent l'autonomie des plus grands pour la découpe, le service d'eau, le nettoyage.

Après le repas, les enfants ont un temps libre dans la cour, au skateparc, à la salle des sports... ou à l'intérieur selon la météo.

3 espaces sont accessibles aux enfants:

- L'espace calme (lecture détente, repos),
- L'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour),
- L'espace activités (jeux thématiques, manuels, de société).

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2024

Nombre d'enfants par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	
Revenus du foyer	Prix par enfant			
< 1439 €	1€	1€	1€	
1440 à 1990 €	2,02€	1,92 €	1,82 €	
1991 à 2541 €	2,88 €	2,73 €	2,59€	
2542 à 3203 €	3,44 €	3,27 €	3,09 €	
3203 à 3754 €	3,98 €	3,77 €	3,58€	
3755 à 4914 €*	4,53 €	4,31 €	4,08 €	
4915 € et plus	4,82 €	4,57 €	4,34 €	
Pas de déclaration		4,69 €	·	
PAI / Panier repas		1€		

LE PORTAIL FAMILLE

Cet espace d'information et de service, destiné aux parents, est accessible via le site internet de la ville : www.clohars-carnoet.fr/education-jeunesse/portail-famille.

Grâce à votre code famille et votre mot de passe, vous pouvez accéder aux services suivants :

Réservations

- De la restauration,
- Des accueils périscolaires,

Consultation

Des tarifs,

Compte famille individuel

- Consultation des consommations et des versements effectués,
- Paiements (sécurisés) : de la restauration et des accueils périscolaires,
- Démarches administratives : changement d'adresse postale, d'adresse e-mail, de téléphone...
- Transmission de documents : état civil, assurance, feuille d'imposition...



LE COMPTE FAMILLE INDIVIDUEL

Le compte famille individuel est ouvert automatiquement lors d'une première inscription aux services périscolaires.

Le compte portail famille n'étant plus mutualisé avec Quimperlé Communauté, chaque famille bénéficiera désormais d'un accès pour les services de la commune, et d'un accès différent pour les services de la communauté d'agglomeration.

Plusieurs modes de règlement sont possibles :

- Par internet, sur l'espace famille, à partir du portail famille, onglet
 "factures", bouton "payer en ligne"
- Par chèque bancaire ou espèces à l'accueil de la mairie.
- Par prélévement le mandat SEPA complété et le RIB via le portail famille.

La gestion des présences

C'est à vous, selon votre organisation, de cocher les jours durant lesquels votre enfant sera présent.

Attention, votre demande sera prise en compte 3 jours ouvrés avant la date choisie. Passé ce délai, la prestation sera facturée.

En cas de maladie, le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical, au plus tard dans les <u>cina jours</u> suivant l'absence.

COMPOSTAGE

La loi AGEC, votée le 10 février 2020, impose à tous, y compris aux collectivités, de valoriser nos biodéchets.

Le choix qui a été fait à Clohars-Carnoët, en lien avec Quimperlé Communauté et l'association cocico, est de disposer de composteurs auprès de nos restaurants scolaires. L'autre solution aurait été de déposer ces biodéchets dans des containers, et d'organiser une collecte pour les valoriser sur un autre territoire. Cette solution peut vertueuse et couteuse ne nous a pas convaincu.

Désormais opérationnels, ces bacs à composts seront remplis par les personnels de cuisine, mais également par les enfants eux-mêmes, accompagnés par les animateurs qui en profiteront pour éduquer et sensibiliser nos plus jeunes à la préservation de notre environnement.





INFORMATIONS UTILES

Des jeux, du sport, de la lecture, des visites en famille... La ville de Clohars-Carnoët propose une offre complète d'accueils et de loisirs dès le plus jeune âge !



SERVICE IEUNESSE

Le Balafenn Place Nava O2 98 71 69 65 • 06 31 40 74 92 lebalafenn@clohars-carnoet.bzh

L'espace Jeunes de Clohars-Carnoët propose aux plus de 10 ans un accès aux loisirs.

Horaires d'ouverture en période scolaire :

- Mardi & vendredi : de 16h30 à 18h en accueil libre
- Mercredi & samedi : de 14h à 17h en accueil libre et pour les activités programmées
- Le jeudi : de 16h30 à 18h en multisport ado Nombreuses activités et sorties organisées pendant les vacances scolaires.

Mini-camps pendant les grandes vacances. Programme sur www.clohars-carnoet.fr à la page Le Balafenn et sur Facebook.



LES ALSH

Il existe 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de Quimperlé Communauté

Kermec (Tréméven)

Primaires - Tél.: 02 98 71 99 94

Les Petites Salles (Moëlan-sur-Mer)

Tél.: 02 98 39 70 09

La Maison de l'enfance (Bannalec)

28 rue du Trévoux

Tél.: 02 98 06 28 75

La Maison de l'enfance (Scaër)

16 rue Yves Yannes Tél. : 02 29 40 18 57



LES P'TITS MALINS

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 Route de Moëlan 02 98 71 59 79

Crèche associative.



SERVICE DES SPORTS

Complexe sportif Route de Quimperlé 02 98 71 61 39 • 06 15 96 29 58 sports@clohars-carnoet.bzh

Le service des sports de la mairie propose du multisports en école de sport :

- Le samedi de 10h à 11h30 pour les 6-9 ans
- Le jeudi à 17h pour les plus de 10 ans
- et du tennis de table :
- Le lundi et le vendredi de 19h à 20h30, dès 6 ans pour toute la famille



KLOAR NAUTIK

Base nautique communautaire Place de l'Océan 06 37 47 88 37 voile@clohars-carnoet.bzh

L'école de voile municipale propose, en période scolaire, des forfaits famille. Au programme : catamaran et dériveurs tous les mercredis et samedis après-midi.

f Kloar Nautik

Retrouvez toute l'offre proposée par les associations dans le **Kloar assos**, annuaire des associations, disponible à l'accueil de la mairie ou sur notre site internet www.cloharscarnoet fr

MÉDIATHÈQUE ROBERT BADINTER



25, rue Lannevain 02 98 96 22 53 mediatheque@cloharscarnoet.bzh matilin.bzh

Consultation sur place et emprunt de romans, BD, documentaires, magazines, livres-lus, CD et DVD. Toute l'année, des rendez-vous réguliers pour les familles : bébés lecteurs, ciné pop-corn, ateliers...

Horaires d'ouverture : mardi : 15h-18h ; mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h ; vendredi : 15h-19h ; samedi : 10h-12h30 / 14h-18h.

f Médiathèque Robert Badinter

SITE ABBATIAL DE ST-MAURICE



81, route de Lorient 02 98 71 65 51 saintmaurice@cloharscarnoet.bzh abbayesaintmaurice. blogspot.com

En famille, découvrez les vestiges de l'abbaye cistercienne au sein du parc. Visite avec l'audioguide en version enfant.

Animations famille et balades nature aux petites et grandes vacances. Expositions.

Ouvert d'avril à novembre.

f Site abbatial Saint-Maurice

MAISON-MUSÉE GAUGUIN



10 rue des Grands Sables 02 98 39 98 51 maison-musee-lepouldu@ clohars-carnoet.bzh maisonmuseedupouldu. blogspot.com

Reconstitution de la Buvette de la plage où Gauguin et ses amis peintres prirent pension en 1889. Animations famille aux petites et grandes vacances. En juilletaoût : ateliers de pratique artistique. Toute l'année : découvrez en autonomie le chemin des peintres.

Ouvert d'avril à novembre.

Maison-Musée Gauguin



LUDOTHÈQUE

1, place de la Liberté d'Expression. O2 98 09 79 78 ludothequecloharscarnoet. blogspot.com

Espace familial et intergénérationnel ouvert à tous, dédié au jeu et au jouet.

Jeux sur place, emprunts, soirées jeux, événements ludiques...

Horaires d'ouverture : mercredi & samedi : 10h-12h / 14h-18h ; vendredi : 17h-19h

f Ludothèque de Clohars-Carnoët

SPECTACLES JEUNESSE

• Portraits de femmes 15 novembre 2024

Duo piano-voix qui explore le répertoire lyrique. Ce concert sera adapté aux enfants d'une façon ludique sous forme de jeu. À partir de 8 ans.

La Fabrique 8 décembre 2024

Théâtre de papier et de musique, histoires sans paroles. À partir de 3 ans.

Mokofing 24 mars 2025

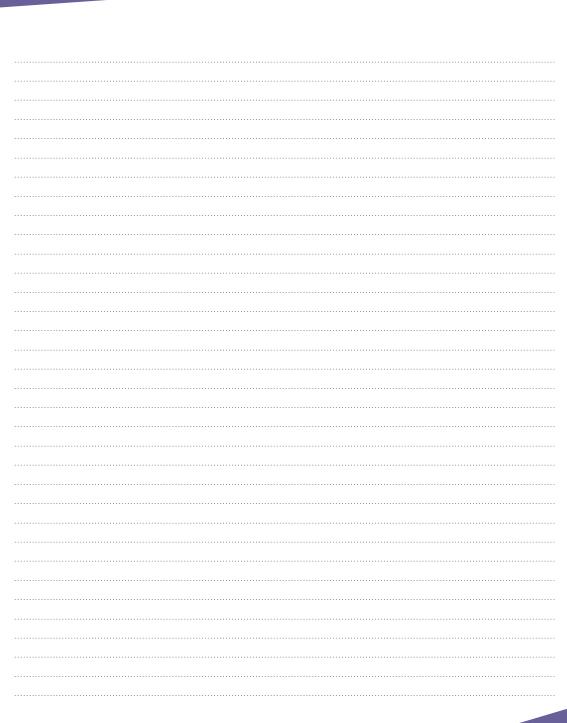
Pièce musicale destinée au très jeune public.

À partir de 6 mois.

Programme complet à retrouver sur le site de la commune : www.clohars-carnoet.fr

Résa : www.billetweb.fr

NOTES



POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS:

SERVICE ÉDUCATION ET JEUNESSE

Espace jeunes Le Balafenn, Place Nava.

O2 98 71 69 65 ● periscolaire@clohars-carnoet.bzh ● lebalafenn@clohars-carnoet.bzh

Horaires d'ouverture : 9h-19h et 14h30-18h

MAIRIE de CLOHARS-CARNOËT

1, place Général de Gaulle - 29360 02 98 71 53 90 mairie@clohars-carnoet.bzh

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le samedi : de 9h à 12h